



Association Les P'tites Jeanne
5 rue de la Poste
14570 Clécy
Festival.ecleczik@gmail.com

Contrat de Partenariat

Article 1 : Définition des parties du contrat

Le présent contrat est effectif entre d'une part : *L'association Les P'tites Jeanne*, dont le siège social est au *05 rue de la Poste, 14570 Clécy*, représentée par *Marie Houzot*, en qualité de *Présidente*,

Et d'autre part, la société _____

Dont le siège social est au _____

Représenter par _____ en qualité de _____.

Article 2 : Objet du contrat

Ce contrat définit les aides financière (Article 4) ou matériels (Article 5) de la société, et les engagements de l'Association Les P'tites Jeanne (Article 6) dans le cadre de la participation de la 4^{ème} édition du festival Ecleczik, qui aura lieu le 24 & 25 Avril 2026 à Clécy.

Article 3 : Définition de la durée du contrat

L'accord est effectif à partir de la date de signature du présent contrat jusqu'au 26 Avril 2026.

Article 4 : Définition du versement

Par ce contrat, le partenaire s'engage à verser une somme de _____ €,

Mode de paiement : _____

Echéance : _____ (max 01 avril 2026).

Article 5 : Définition des dons en nature

Par ce contrat, le partenaire s'engage à fournir à l'association Les P'tites Jeanne :

Services : _____

Dons de matériel : _____

Prêt de matériel : _____

L'association s'engage, au terme de la réalisation du contrat, à restituer le matériel prêté par le partenaire.

Conditions d'emprunt et de restitution : _____

Pendant l'exécution du contrat, l'association est responsable dudit matériel.

Article 6 : Définition des obligations de l'association Les P'tites Jeanne

L'association Les P'tites Jeanne s'engage pendant la durée du contrat à mener les actions décrites ci-après :

- Justificatif CERFA pour réduction d'impôts
- Invitation au pot des partenaires
- ___ x Place 1soir (1place par tranche de 100 € de donation)
- Remerciement sur le flyers (à partir de 50 € de donation)
- Communication digitale (à partir de 200 € de donation)
- Support de communication sur le festival (à partir de 500 € de donation)

*Détail des avantages :

- CERFA pour réduction d'impôt : *le justificatif sera remis au moment de la réception du paiement.*
- Invitation au pot des partenaires : *les partenaires sont invités à participer au pot donné en leur honneur le samedi 25 avril à 18 heures, avant l'ouverture des portes.*
- Place 1 soir : *Les billets seront nominatifs et devront être retirés sur le site internet du festival avant le 01/04/2024. Un retrait sera possible sur site le jour même, dans la limite des places disponibles.*
- Remerciements sur le flyer : *Le nom ou la raison sociale de votre entreprise apparaîtra sur les 2000 flyers distribués (pas de logo).*
- Communication digitale : *Sur notre site internet, www.festival-ecleczik.fr , vous aurez la possibilité de publier votre logo, avec un accès direct à votre site internet. Nous pourrons également vous identifier depuis nos réseaux sociaux (Facebook & Instagram).*
- Support de communication sur le site du festival : *Un espace dédié aux partenaires sera prévu à l'intérieur du site avec affichage des logos et possibilité de déposer flyers et cartes de visite à l'effigie de votre entreprise. Possibilité de présentation de panneaux de chantiers ou bâches à l'extérieur du site, sur les barrières parking, à l'entrée... (longueur max. 1 m).*

Fait à _____ le _____, en deux exemplaires

Nom , Prénom & Signature

Nom , Prénom & Signature